



Maladie, accident et inaptitude : faire face à l'absence du salarié, gérer le retour ou la rupture

Contexte

Cette journée est proposée pour faire le point sur toutes les questions à se poser sur le sujet : gestion des arrêts de travail des salariés, les enjeux et risques liés à un constat d'inaptitude, la gestion d'un dossier d'inaptitude.

La formation tiendra compte de la législation en vigueur et des différentes conventions collectives appliquées.

Personnes concernées / Prérequis

Tout professionnel avec une mission Ressources Humaines. Pas de prérequis pour cette formation.

Objectifs opérationnels

- Distinguer les différentes absences du salarié : maladie/accident de la vie courante, maladie/accident du travail, inaptitude et en mesurer les conséquences
- Identifier les conséquences de la maladie sur le contrat de travail du salarié
- Maîtriser les procédures et les conséquences du constat d'inaptitude

Contenu

La suspension du contrat de travail

- Les obligations du salarié (justification de l'absence, obligation de loyauté, ...)
- Les obligations de l'employeur (maintien de salaire, ...)
- Les effets de la suspension du contrat de travail en fonction de l'origine de l'absence (ancienneté, congés payés, ...)
- La contre-visite médicale

Comment remplacer le salarié absent

- L'embauche en CDD
- L'augmentation du temps de travail d'un salarié à temps partiel
- L'augmentation du temps de travail d'un salarié à temps plein

La fin de la suspension du contrat de travail

- La visite de reprise et l'avis du médecin
- En cas d'inaptitude (définition de l'inaptitude)
 - o La constatation de l'inaptitude
 - o Dans quels cas faut-il faire une recherche de reclassement
 - o Le reclassement ou le licenciement pour inaptitude
 - o La reprise du salaire
- La rupture du contrat de travail d'un salarié malade : possibilités ou pas, conséquences
- La rupture du contrat de travail d'un salarié en AT : possibilités ou pas, conséquences

Méthodes pédagogiques et déroulement de la formation

Modalités d'accès à la formation

- Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, d'un micro et d'une webcam.
- Les informations de connexion seront transmises après réception de la convention signée. Un contact URIOPSS sera indiqué aux participants en cas de problème de connexion.

Au préalable : un recensement des besoins est transmis aux participants afin que le formateur puisse adapter la formation aux attentes et besoins exprimés. Ce questionnaire permet également l'évaluation des prérequis et de s'assurer de la bonne adéquation entre les attentes des participants par rapport au contenu de la formation.

Pendant la formation : accueil des participants et présentation du déroulement de la formation

- **Distanciel** : sur la base des **captures d'écran ou enregistrements des temps de connexion**, effectués lors de la formation (document conservé uniquement à des fins administratives) :

Sanction de la formation : un **certificat de réalisation individuel** sera adressé à l'employeur, attestant le nombre d'heures réellement effectuées, **une copie devra être remise au stagiaire**.

Les outils pédagogiques

Supports pédagogiques remis aux participants à l'issue de la formation

Déroulement

- Modalité : **distanciel INTER établissements**
- Durée : **2 demi-journées de 3h30 soit 7 heures de formation**
- Dates et horaires : **les 09 & 11 juin 2026 – 9h00/12h30**
- Lieu : **Classe virtuelle**
- **12 participants maximum**

Accessibilité de la formation

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS de Normandie a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : n.ponchelle@uriopss-normandie.fr

Méthode et modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis en cours de formation (test, QCM, quizz, exercices d'application...)
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Tarif ADHERENT 2026 (à jour de la cotisation 2026)

Coût pédagogique : **252,00 € par stagiaire**

Intervenante

Anne BIDOU – Juriste spécialisée en Droit du Travail